

## Assistant de service social

### Synthèse de l'offre

<b>Employeur :</b>	CTRE COM ACTION SOCIALE DE SAINT BENOI RUE GEORGES POMPIDOU 97470SAINT BENOIT
<b>Grade :</b>	Assistant socio-éducatif de 2ème classe
<b>Référence :</b>	O974200500028034
<b>Date de dépôt de l'offre :</b>	22/05/2020
<b>Type d'emploi :</b>	Emploi permanent
<b>Temps de travail :</b>	Complet
<b>Durée :</b>	35h00
<b>Nombre de postes :</b>	1
<b>Poste à pourvoir le :</b>	01/07/2020
<b>Date limite de candidature :</b>	26/06/2020
<b>Service d'affectation :</b>	CCAS

### Lieu de travail :

<b>Lieu de travail :</b>	RUE GEORGES POMPIDOU 97470 SAINT BENOIT
--------------------------	--

### Détails de l'offre

<b>Grade(s) :</b>	Assistant socio-éducatif de 2ème classe
<b>Famille de métier :</b>	Social
<b>Métier(s) :</b>	Travailleuse / Travailleur social-e

#### Descriptif de l'emploi :

Vous serez sous la responsabilité du Directeur du C.C.A.S. Vous aurez pour principales fonctions de coordonner les aides sociales facultatives, d'assurer l'accompagnement social du public ciblé et de participer à la dynamique de développement social du territoire.

#### Profil demandé :

- \* DEASS,
- \* Expérience développement social apprécié ;
- \* Capacité de coordination et de pilotage de projet ;
- \* Sens du service public et expérience en collectivité ;

- \* Maîtrise de l'outil information et capacité rédactionnelle ;
- \* Travail à amplitude variable selon les besoins du service,
- \* Respect de la déontologie et de la confidentialité.

**Mission :**

Coordination des aides sociales facultatives :

- \* Superviser l'analyse des situations sociales traitées par le CCAS ;
- \* Superviser les pré-commissions
- \* Harmoniser des pratiques en matière de travail social ;
- \* Développer et entretenir le partenariat dans le cadre des urgences sociales ;
- \* Être en relation avec l'ensemble des services de la collectivité ;
- \* Suivi régulier de l'activité sociale,
- \* Participer aux instances partenariales liées aux dispositifs (Contrat de ville, CCAPEX, autres...).

Accompagnement social :

- \* Accueil, écoute, orientation et suivi des administrés en situation de difficultés,
- \* Favoriser l'accès aux droits, aux soins... ;
- \* Diagnostic social, aide à la gestion budgétaire, accès et maintien dans le logement, médiation familiale, institutionnelle,
- \* Promouvoir l'autonomie des personnes dans le cadre d'un accompagnement personnalisé,
- \* Gestion des suivis sociaux (signalement, hébergement d'urgence, violence conjugale, rupture de ressources...)
- \* Accompagnement des familles victimes de violence intrafamiliales, dans le cadre de l'hébergement relais,
- \* Travail en partenariat avec les acteurs sociaux du territoire.

Participation à la dynamique de développement social :

- \* Être force de proposition dans la mise en œuvre du projet social de territoire,
- \* Identifier et mobiliser l'ensemble des partenaires,
- \* Développer l'animation de la coordination sociale du territoire : dispositif de coordination de veille sociale, prévention santé, (réseau 1er accueil...);
- \* Coopérer avec les acteurs publics et privés en matière de logement, de santé, d'éducation, d'insertion,
- \* Participer aux instances partenariales liées aux dispositifs (politique de la Ville, CCAPEX, coordination domiciliation...).

**Contact et informations complémentaires :** Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 Temps complet 35 h Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation manuscrite, accompagnée d'un CV) par mail ou par courrier à la MAIRIE DE ST-BENOIT/CCAS (Préciser en objet : candidature à l'offre d'emploi d'Assistant socio-éducatif/CCAS n°01/2020)

**Adresse e-mail :** drh@ville-saintbenoit.re

**Travailleurs handicapés :**

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.